

Article 3



ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET LA RAPIDITÉ DES PRESTATIONS FONCIÈRES

LE PLAN CADASTRAL OUVERT À TOUS

Le plan cadastral est un document de référence pour de nombreux utilisateurs, notamment les collectivités territoriales. Il sert également à l'Institut géographique national (IGN) pour l'élaboration du référentiel à grande échelle¹ (RGE) auquel la DGI est associée.

La dématérialisation du plan sous forme numérisée s'est poursuivie en 2007, pour atteindre 60 % de la superficie du territoire national, le reste étant disponible sous forme scannée.

La mise à jour du plan demeure une priorité. Sa modernisation se traduit notamment par l'encouragement de la collecte de documents d'arpentage sous forme numérique, en collaboration avec les géomètres-experts.

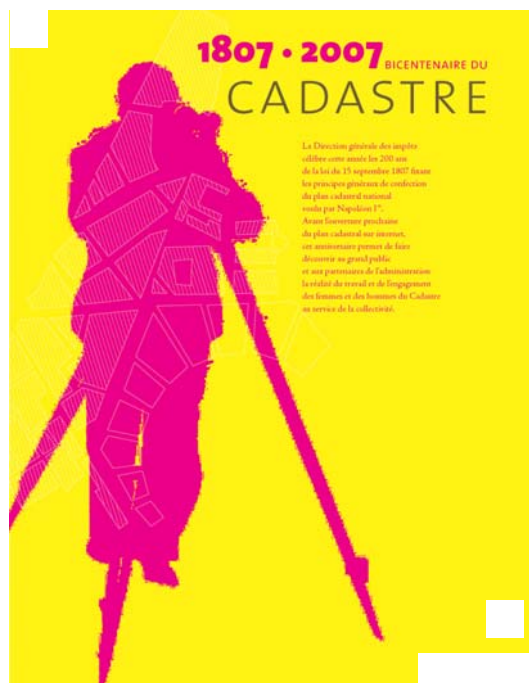
Les "données d'état civil" des immeubles, indispensables aux études notariales pour la rédaction des actes de mutations immobilières, sont proposées sur Internet. En 2007, 3,9 millions de fiches de renseignement ont été rédigées grâce à ce service en ligne, utilisé par 96 % des études. Par ailleurs, depuis le 20 avril 2007, tous les cabinets de géomètres-experts agréés aux modifications du plan cadastral peuvent accéder à ce serveur. Au 31 décembre 2007, ces cabinets ont produit plus de 150 000 fiches de renseignement.

Le Bicentenaire du Cadastre napoléonien, créé par une loi impériale du 15 septembre 1807, a été célébré durant l'automne 2007 : plus de 90 manifestations (expositions, démonstrations, conférences, tables rondes) ont été organisées à l'échelon local. Le point d'orgue a été le colloque national organisé le 9 novembre 2007, sous le haut patronage du Ministre, sur le thème "1807-2007, le Cadastre de France : des femmes et des hommes au service de la collectivité" qui a réuni 250 personnes au Sénat.

L'année 2007 a également vu l'aboutissement du projet de mise en ligne sur Internet du plan cadastral permettant l'ouverture du site www.cadastre.gouv.fr depuis le 30 janvier 2008.



La page d'accueil du site cadastre.gouv.fr.



L'affiche de l'opération Bicentenaire du Cadastre.

¹ Le référentiel à grande échelle est constitué d'informations géographiques couvrant le territoire français. Élaboré par l'Institut géographique national (IGN), il est constitué de quatre composantes : des images issues de photographies aériennes, la topographie (plans intégrant les reliefs du terrain), les parcelles (éléments issus des plans cadastraux) et les adresses.



L'Université du Notariat de la Nièvre a été organisée au centre national de formation professionnelle de Nevers.

PUBLICITÉ FONCIÈRE : DÉLAIS RAPIDES ET DÉMATÉRIALISATION DES RELATIONS AVEC LES NOTAIRES

La publicité foncière a encore progressé en matière de qualité de service aux usagers.

Comme en 2006, 99,9 % des réponses aux demandes de renseignements sur les immeubles ont été délivrées dans le délai de 10 jours, et 73,2 % l'ont été dans les 5 jours contre 66,5 % l'année précédente.

Grâce au maintien d'un niveau de productivité élevé et dans un contexte d'activité soutenue, le délai moyen de publication des titres de propriétés a été réduit pour s'établir à 16 jours fin 2007, niveau le plus bas jamais atteint.

Le partenariat à l'échelon départemental avec la profession notariale, concrétisé par la signature de conventions qualité (41 à fin 2007), s'est renforcé et a permis d'améliorer sensiblement la qualité des actes déposés. Le taux de refus des formalités a également atteint son niveau le plus bas (5,4 % au 4^{ème} trimestre 2007).

A l'échelon national, ce même partenariat a permis d'ouvrir en mars 2007 le module de publication des actes² de ventes à tous les notaires équipés de logiciels labellisés.

Au 31 décembre 2007, les bureaux des hypothèques ont reçu près de 20 000 actes et le chiffre symbolique du million de télérequêtes, transmises par près de 60 % des études notariales, a été atteint. Une nouvelle étape de Téléd@ctes a été expérimentée en avril 2007, permettant la télétrans-

mission des inscriptions et des déclarations de plus-values immobilières qui accompagnent les actes. Cette extension sera déployée en 2008.

Au 31 décembre 2007, la numérisation est terminée pour 97 % des 1,19 million de copies d'actes papier détenues par les bureaux des hypothèques, et 28 % des microfilms.



² Télétransmission des actes de vente simples à toutes les conservations des hypothèques.